



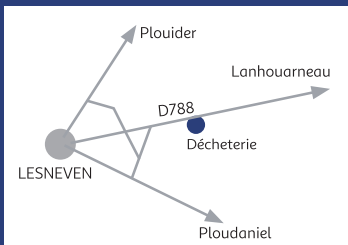
ENSEMBLE
TRIONS PLUS !



DÉCHÈTERIES

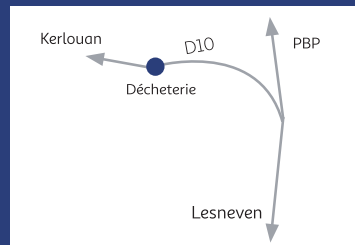
Guide pratique

Ouvertes du lundi au samedi (sauf jours fériés) :
9h-12h et 14h-17h45
Ferment à 11h le 1^{er} jeudi de chaque mois



Déchèteerie de Lesneven
15, rue Auguste Renoir
Zone de Gouerven
29260 LESNEVEN

☎ 02.98.21.09.36



Déchèteerie de Plouneour-
Brignogan-Plages
Zone de Lanveur
29890 PLOUNEOUR-
BRIGNOGAN-PLAGES

☎ 06 18 06 00 33

L'accès aux déchèteries de Gouerven à Lesneven et de Lanveur à Plounéour-Brignogan-Plages est réservé aux **usagers du territoire** de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) ; il est contrôlé par un système de barrières s'ouvrant sur présentation de la **carte d'accès** délivrée par le service déchets.

Les **particuliers** du territoire bénéficient d'un accès libre, inclus dans leur **Redevance Incitative (RI)**. Les **professionnels**, eux, doivent signer une convention avec le service, chaque dépôt leur est ensuite facturé selon les tarifs en vigueur.



QUE POUVEZ-VOUS DÉPOSER ?

« EMBALLAGES SECS »

Papiers et cartons (boîtes, briquettes alimentaires, cartonnettes, journaux, magazines), acier et aluminium (aérosols, conserves, canettes et tous les petits aluminiums), plastiques et polystyrènes (bouteilles, flacons et boîtes avec leurs bouchons, films, barquettes, sacs, sachets, pots).

BIEN VIDÉS / NON EMBOÎTÉS

En savoir plus : <https://triercestdonner.fr/guide-du-tri>

→ **2^{nde} vie** : recyclage



« VERRE »

Bouteilles, pots et bocaux en verre. **BIEN VIDÉS SANS BOUCHON NI COUVERCLE**

→ **2^{nde} vie** : recyclage (verre)



« TEXTILES »

Propres et secs, conditionnés dans des sacs bien fermés : vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

→ **2^{nde} vie** : recyclage



« DÉBLAIS / GRAVATS »

Vaisselle, porcelaine, cristal, grès, faïence (évier, cuvettes), pierres, gravillons, sable, terre, ciment, briques, coquilles vides.

→ **2^{nde} vie** : réaménagement de carrières / granulats recyclés



« PETITS ENCOMBRANTS INCINÉRABLES »

Déchets de dimensions inférieures à **0,5m (volume maxi : 125L)**

Vitres, double vitrage, miroirs, plastiques, polystyrène, tissus, cartons souillés.

→ **2^{nde} vie** : recyclage / récupération d'énergie



« BOIS »

Le bois d'emballage (palettes, caisses, caquettes), les portes, volets et fenêtres (huisserie sans verre), les charpentes, chevrons, poutres et clôtures, les contreplaqués, les chutes diverses, menuiseries, bois massif, agglomérés.

→ **2^{nde} vie** : recyclage (panneaux de particules) / valorisation énergétique



« MOBILIER »

(uniquement à Lesneven, les matériaux sont répartis dans les autres bennes à Plounéour-Brignogan-Plages)

Tous les meubles quel que soit leur matériau (bois, métal, plastique), leur provenance (maison, jardin, garage), ou leur état (entier, démonté, en état d'usage ou non) : Sièges, canapés, fauteuils. Matelas, sommiers, cadres de lit. Meubles de cuisine et salle de bain (sans les vasques, évier, robinetterie).

Meubles vidés de leur contenu et parties de meubles

Panneaux de particules de fibres propres. Couettes, oreillers, coussins, surmatelas

→ **2^{nde} vie** : recyclage (panneaux de particules) / valorisation énergétique



« CARTONS »

Toutes sortes de cartons déposés **à plat**.

→ **2^{nde} vie** : recyclage (cartons)



➔ « GROS ENCOMBRANTS »

Déchets de dimensions supérieures à 0.5m (volume mini : 125L)

Vitres, double vitrage, miroirs, placoplâtre, plastiques, polystyrène, fenêtres ...

➔ 2nde vie : recyclage / récupération d'énergie



➔ « MÉTAUX »

Petite ferraille, tôles de bardage, vélos,

...

➔ 2nde vie : recyclage (métaux)



➔ « DEEE » : les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vin, pompe à chaleur. Lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière, four, plaque de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur électrique et à bain d'huile, ventilateur.

Téléviseur, écran informatique, ordinateur portable, tablette et liseuse électronique, .

Petits appareils de cuisine et salle de bain, pour l'entretien et le nettoyage.

Appareil photo, GPS, télécommande, chaîne HI-FI, cigarette électronique, lecteur DVD, multiprise, loisirs et jouets électriques, outillage de bricolage et jardinage, téléphonie.

En savoir plus : <https://www.ecosystem.eco>

➔ 2nde vie : recyclage



➔ « AMPOULES / NÉONS »

Tubes fluorescents et néons, toutes sortes de lampes (fluocompactes, sodium, à iodure métallique, à vapeur de mercure, à LED)

En savoir plus : <https://www.ecosystem.eco>

➔ 2nde vie : recyclage



➔ « DECHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) »

Peintures, vernis, colles, acides, solvants, produits phytosanitaires domestiques (engrais, désherbant), cartouches d'imprimante vides, batteries, piles usagées, ...

En savoir plus : <https://www.ecodds.com> - <https://www.corepile.fr>

➔ 2nde vie : recyclage / incinération / récupération d'énergie



➔ « HUILES MINÉRALES USAGÉES »

Les huiles de vidange moteur des particuliers.

➔ 2nde vie : recyclage



➔ « HUILES ALIMENTAIRES »

Huiles de friture des particuliers.

➔ 2nde vie : recyclage



LES DÉCHETS RÉFUSÉS EN DÉCHETERIE



- les déchets hospitaliers et vétérinaires = doivent être repris par les professionnels de santé (dont les vétérinaires)
- les véhicules hors d'usage = récupérateurs de ferraille
- les médicaments = pharmacies
- les pneumatiques usagés = lieux de vente (garages)
- les produits contenant de l'amiante = ce type de produit peut être apporté en déchèterie spécialisée (privée)
- les produits explosifs (bouteilles de gaz) et radioactifs et les extincteurs = ces déchets qui nécessitent un traitement particulier et présentent un risque sont à retourner au fournisseur de l'équipement qui en assurera le suivi
- les sacs d'ordures ménagères = colonnes à ordures ménagères / bac gris



LES DÉCHETS VERTS

Pensez à garder vos déchets verts chez vous, le compostage, broyage et paillage permettent une valorisation des déchets. Les aires de déchets verts présentent les mêmes conditions d'accès qu'en déchèterie.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- les tontes de pelouse
- les tailles de haies
- les branchages de moins de 10 cm de diamètre

DÉCHETS REFUSÉS

- tout déchet non végétal compromettant la réalisation du broyage et du compost (sacs plastique, liens métalliques, pots de fleurs cassés,...) = autres bennes de la déchèterie
- les branchages et troncs d'arbre de plus de 10 centimètres de diamètre
- les surplus agricoles
- les souches

Un doute, une question ?

Communauté Lesneven Côte des Légendes
12, boulevard des Frères Lumière 29260 - LESNEVEN
02.98.21.87.88 / dechets@clcl.bzh / www.clcl.bzh

Accueil administratif :

Ouvert du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
Fermé au public le jeudi matin.



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù